

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 janvier 2005
(convocation du 17 janvier 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANDEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel
M. BOCCHIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

LA SEANCE EST OUVERTE

Bourse d'étude pour la mise en place d'un outil de gestion des risques technologiques - Etablissement de la cartographie test - Autorisation - Décision

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux, en collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux (ENSCPB) a mené une étude test sur les risques technologiques dans le tissu urbain.

Cet établissement forme des ingénieurs notamment dans la spécialité de l'environnement et des risques technologiques. Dans le cadre d'un mémoire d'étude en master spécialisé en environnement et risques industriels (MERI), quatre (4) étudiants ont mené, avec la bourse d'études accordée par délibération n° 2003/0690 du Conseil de Communauté en date du 19 septembre 2003, une réflexion sur une méthodologie d'analyse du risque, de sa représentation et des établissements générateurs, en vue de mettre en place une base de données pour assurer la gestion du risque.

Cette démarche s'inscrit en complément des éléments du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, en matière de risque, les périmètres délimités par les servitudes d'utilité publique seront annexés au PLU et portés dans les documents graphiques de celui-ci sur la base des articles L 126-1 et R 123-11b du Code de l'Urbanisme pour les installations Classées seuil bas et haut.

Les autres installations soumises à déclaration n'ont pas de base réglementaire imposant une représentation graphique.

En conséquence, en complément du PLU, il apparaît important de connaître leur existence et les dangers potentiels qu'elles sont susceptibles de faire courir. Leur recensement et leur enregistrement dans une base de données partagée par les acteurs du risque (entreprises, communes, DRIRE, CUB) s'avèrent nécessaires.

Aussi, une réflexion a été menée sur la commune de Villenave d'Ornon, qui correspondait aux critères retenus puisque comportant un tissu urbain de moyenne densité tant en population qu'en activités diverses.

L'étude effectuée par les étudiants de l'ENSCPB place l'homme au sein du tissu urbain en tant que cible technologique avec ses biens et son environnement.

Elle propose une méthode en 2 étapes afin, d'une part, de localiser le danger technologique et, d'autre part, de caractériser le risque :

- l'analyse qualitative qui a été faite pour répondre à l'identification du danger a permis de classer les entreprises en 16 secteurs d'activité ;
- la caractérisation du risque a nécessité une analyse quantitative qui a permis de retenir des critères de gravité portant sur le type de danger (incendie, explosion...) sur l'isolement ou l'agglomération de l'installation, sur les moyens de secours (temps et matériel), sur le type d'établissement, sur la densité de la population et les éléments du voisinage (rocade, établissement recevant du public, etc...).

Afin de mettre en œuvre ces deux étapes sur la commune test de la Communauté Urbaine, qui constitue une partie de l'action n°40 « Favoriser la prise en compte des établissements à risques dans les documents d'urbanisme » de la charte pour l'environnement vers le développement durable, il y a lieu de confier à un groupe d'étudiants (2), dans le cadre d'un mémoire d'étude en master spécialisé en environnement pour l'année universitaire 2004-2005, la réalisation de la cartographie.

Cette réalisation comprendra :

- la mise à jour des données,
- l'évolution de la méthodologie d'analyse afin de caractériser, en complément du risque humain, les risques environnementaux, en lien avec les compétences communautaires,
- l'élaboration d'une cartographie d'information et d'aide à la décision (1/5000).

Ces étapes, qui correspondent à la poursuite de la mise en place de l'outil de gestion des risques urbains sur la commune test de Villenave d'Ornon, pourraient être financées par le versement d'une bourse d'études d'un montant de 4.400 €uros net de T.V.A.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- donner votre accord pour la poursuite des travaux de mise en place de l'outil de gestion des risques urbains sur la commune-test de Villenave d'Ornon moyennant le versement d'une bourse d'études d'un montant de 4.400 €uros net de TVA.
- autoriser le versement de cette bourse à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux (ENSCPB), 16 Avenue Pey Berland – 33600 PESSAC –
- décider que cette dépense sera imputée au chapitre 67, compte 6714 « Bourses et prix », fonction 8330, CRB D400 et financée en 2005 dans le cadre d'une décision modificative par prélèvement sur les crédits de 50.000 €uros ouverts au budget primitif 2005 au chapitre 011 compte 6226 sous fonction 8340.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 FÉVRIER 2005

M. MAURICE PIERRE